



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 83287

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur le rapport intitulé « Vieillir partout en sécurité, l'affaire de tous » remis par M. Édouard Courtial, député de l'Oise, en mai 2010 sur les besoins de sécurité liés au vieillissement de la population sur la recommandation visant à assurer le suivi personnalisé du dossier par un magistrat spécialement formé à ce titre. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position sur cette proposition.

Texte de la réponse

Comme cela est rappelé dans le rapport « vieillir partout en sécurité, l'affaire de tous », remis par M. Édouard Courtial, le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, a demandé aux parquets, dans sa circulaire générale de politique pénale du 1^{er} novembre 2009, d'accorder une attention particulière aux infractions qui touchent les personnes les plus faibles, et notamment les violences commises sur les personnes âgées. À cette fin, les parquets doivent notamment demander et communiquer au juge des tutelles toute information utile permettant d'apporter une réponse adaptée à ces situations. Ainsi, les infractions commises au préjudice des personnes âgées font l'objet d'un traitement particulièrement attentif. Par ailleurs, le contentieux lié aux infractions commises à l'encontre des personnes âgées ne comporte aucune, spécificité juridique nécessitant que celui-ci soit traité par des magistrats « spécialement formé à ce titre ».

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83287

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2010, page 7497

Réponse publiée le : 28 septembre 2010, page 10632